

POLITIQUE

Neuchâtel veut stimuler les investissements

Le gouvernement a adopté un programme de 70,8 millions de francs pour l'innovation et le développement.

Le Conseil d'Etat veut stimuler les investissements à Neuchâtel. Il a adopté un programme d'impulsion et de transformations dont le coût est de 70,8 millions de francs sur une période de sept ans. Objectifs visés: de nouveaux revenus et des économies structurelles. Au total, ce sont ainsi 70,8 millions de francs qui sont sollicités auprès du Grand Conseil. Les dépenses nettes se montent à 54,9 millions, compte tenu des remboursements de prêts qui interviendront sur la période. Ce programme ne se substitue pas aux investissements ordinaires, selon le gouvernement.

Dépenses limitées dans le temps

Sur cette somme de 70,8 millions de francs, 49 millions soutiendront l'intervention d'autres acteurs, ce qui permettra de profiter d'un effet multiplicateur. Les autres 21,8 millions seront investis ou engagés directement par l'Etat dans des projets préparant les investissements futurs ou des réformes de structures, et donc des réductions de dépenses. Au niveau des impulsions, l'Etat va encourager l'innovation et le développement économique par la création de la structure Microcity SA. Il veut aussi développer des infrastructures en matière de Mobilité 2030, assainir des bâtiments de l'enseignement post-obligatoire ou encore moderniser des établissements médico-sociaux.

Par régions, l'Etat veut que le Bas du canton devienne une «Smart Région». Il va donc cofinancer un programme de modernisation des relations entre les citoyens, les entreprises, les acteurs associatifs et les collectivités publiques, basé sur une utilisation innovante des nouvelles technologies. Le canton veut aussi soutenir des études de faisabilité et de viabilité économique en vue d'un nouveau centre de congrès en ville de Neuchâtel.

Dans les Montagnes neuchâteloises, le canton veut cofinancer un centre permanent dédié aux arts de la rue. Il veut apporter aussi son soutien pour permettre à La Chaux-de-Fonds de devenir la première capitale culturelle suisse en 2024. Un centre d'archivage cantonal sera également basé dans la Métropole horlogère. Dans le Val-de-Travers, le canton veut octroyer une subvention d'impulsion pour revaloriser le site de Dubied à Couvet. Il veut aussi soutenir la commune de Val-de-Ruz pour lui permettre de créer un pôle économique au Chillou à Boudevilliers.

Le Conseil d'Etat veut aussi financer et «garantir le succès des réformes en cours». Le canton entend permettre une numérisation des prestations publiques, une meilleure transversalité et une plus grande intégration des services et prestations de l'Etat, respectivement une meilleure conduite des partenariats. – (ats)

Les Etats renvoient le projet de loi sur les sociétés anonymes

LÉGISLATION. La révision prévoit notamment de fixer des quotas de femmes aux conseils et aux directions de firmes cotées.

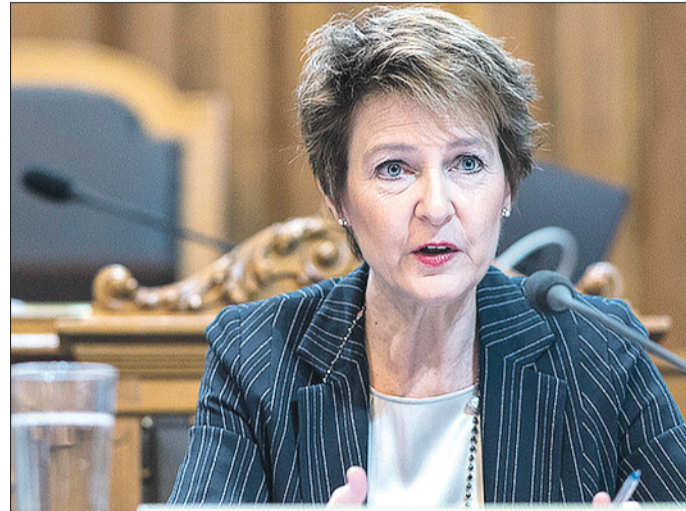
Les quotas de femmes dans les conseils d'administration et les directions d'entreprises cotées en Bourse ne sont pas pour demain. Le Conseil des Etats a renvoyé en commission le projet de loi sur les sociétés anonymes. La décision a été prise par 29 voix contre 15. Les sénateurs ont suivi une proposition d'Andrea Caroni (PLR/AR). Seule la gauche n'en a pas voulu, estimant qu'un tel exercice revenait à une séance de rattrapage qui ne changerait de toute façon pas fondamentalement le résultat.

«La dernière révision remonte à 1991. Une époque où on n'avait pas d'ordinateur, pas de vidéoconférence, pas de liberté de marché, un autre système politique. Comment dire qu'une révision du droit des sociétés anonymes est aujourd'hui inutile», a lancé Robert Cramer (Verts/GE). En vain.

Mise en garde

Plusieurs élus PLR et UDC auraient carrément voulu renvoyer au Conseil fédéral. Mais la proposition de Hannes Germann (UDC/SH) a échoué sur le fil par 23 voix contre 21, tout comme une proposition de Ruedi Noser (PLR/ZH) de purement et simplement renoncer à entrer en matière.

La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a mis en garde: il faudra bien un jour mettre en oeuvre dans la loi l'initiative Minder sur les rémunérations abusives. Aujourd'hui, cet article constitutionnel accepté par le peuple en 2013 est réglé par voie d'ordonnance.



SIMONETTA SOMMARUGA. La ministre rappelle qu'il faudra bien un jour appliquer l'initiative sur les rémunérations abusives.

Pour Thomas Minder (Indépendant/SH), il faut une loi. Pas question de confisquer le projet au peuple. Ce dernier doit avoir la possibilité de se prononcer par référendum sur la future loi. Nuisible à la place économique Mais pour la droite, le projet de révision du droit des sociétés anonyme est en l'état trop indigeste. Au lieu d'une simplification et d'une clarification, la révision est tout le contraire, a relevé Ruedi Noser (PLR/ZH). Pour Economiesuisse et Swiss Holdings, il vaut mieux pas de révision plutôt que celle qui est proposée.

La faitière de l'économie suisse a listé pas moins de 112 propositions qui péjorent la situation des SA, a rappelé Hannes Germann. «Le projet met en péril l'attractivité de la place économique suisse», a-t-il dit.

Pour Andrea Caroni, le projet a été inutilement alourdi avec le quota des femmes dans les conseils d'administration et les directions ainsi qu'avec le volet sur les entreprises actives dans les matières premières.

Et sur le droit des SA, toute une série de simplifications ont été bifchées. Comme le Parlement planche depuis 13 ans sur le dossier, il vaut la peine de remettre l'ouvrage sur le métier. «On peut faire mieux», selon l'Appenzellois.

Des propositions concrètes?

La gauche s'est opposée sans succès. Christian Levrat (PS/FR) a dit se sentir «floué». «Apparemment, des intérêts économiques très importants essaient de passer en force», a-t-il estimé, regrettant au passage le manque d'indépendance des sénateurs de droite.

C'est pas comme ça qu'on va moderniser le droit des SA. Pour Claude Janiak (PS/BS), il ne faut pas espérer que la commission change d'avis à 180 degrés.

La cheffe du Département fédéral de justice a pour sa part rappelé que le Conseil fédéral avait pris en compte bon nombre de remarques des milieux économiques après la consultation. Elle soupçonne une pure opposition de principe à la révision et attend des propositions concrètes.

Quatre thématiques

La révision de la législation sur le droit des sociétés anonymes prévoit que les conseils d'administration des grandes sociétés devront compter au moins 30% de femmes et la direction au moins 20%. Il n'y a pas de sanction si ce seuil n'est pas respecté, mais les entreprises devront se justifier dans un rapport. La proposition n'avait passé qu'à la raclette au National par 95 voix contre 94.

Le deuxième volet concerne la reprise des dispositions sur l'initiative contre les rémunérations abusives. Elle traite des bonus et des indemnités versées à la direction. Troisièmement, le projet prévoit une réglementation visant à lutter contre la corruption dans le secteur des matières premières.

Les sociétés cotées en bourse actives dans l'extraction de matières premières devront établir à l'avenir un rapport annuel sur les paiements effectués auprès de gouvernements. Enfin, le projet apporte différents changements au droit des SA. – (ats)

EMPLOI: vers un solide début d'année

Les perspectives d'embauche sont positives pour le début de l'année prochaine en Suisse, selon le baromètre Manpower. La prévision d'emploi nationale s'inscrit à +2%, un pourcentage stable sur un an. La situation sera toutefois moins rose dans la région lémanique. Si les prévisions sont «encourageantes», selon Leif Agnès, directeur de Manpower Suisse, trouver les candidats est un «défi» dans un marché de l'emploi «tendu, où le taux de chômage se maintient à un faible niveau depuis plusieurs mois». – (ats)

EMPLOI: seniors au secours du manque de main-d'oeuvre

La pénurie de main-d'oeuvre est une problématique qui gagne du terrain en Suisse. Pour les entreprises, cela constitue un désavantage compétitif, selon une étude du cabinet de conseil Deloitte. Des solutions existent, notamment en mobilisant les collaborateurs plus âgés, mais cela exige un changement de perception des entreprises envers cette classe d'âge. En 2016, il y a eu pour la première fois plus de départs du marché de l'emploi que d'arrivées. – (awp)

LOBBYISME: les Etats adoptent une révision de loi

Les lobbyistes devraient un peu plus montrer patte blanche pour accéder au Parlement. Le Conseil des Etats a adopté une révision de loi. Le National doit encore se prononcer. Ce projet vise à concrétiser une initiative parlementaire de Didier Berberat (PS/NE). Le député doit indiquer à laquelle de ces trois catégories appartient la personne pour laquelle il fait établir une carte. Un représentant d'intérêts doit également indiquer le nom de son employeur. – (ats)

MIGRATION: le Parlement aura le dernier mot sur le pacte

Le Parlement aura le dernier mot concernant le Pacte de l'ONU sur les migrations. Après le Conseil des Etats, le National a soutenu par 121 voix contre 70 une motion en ce sens. Le gouvernement assure que le texte n'est pas contraignant, mais le texte répète à foison que les pays doivent prendre une série d'engagements parmi lesquelles la régularisation des sans-papiers, l'encouragement de l'intégration par des cours de langue déjà dans le pays d'origine ou encore une couverture médiatique positive sur la migration. – (ats)

Vers le bouclage du budget 2019

FINANCES FÉDÉRALES. Les deux Chambres ne butent que sur une coupe de deux millions.

Le Parlement est à deux doigts de boucler le budget. Le National a éliminé quasiment toutes les divergences. Les deux Chambres ne butent que sur une coupe de deux millions de francs au Contrôle fédéral des finances. Par 116 voix contre 70, la Chambre du peuple a maintenu sa décision de priver l'organe de surveillance de cette somme. Il faut évaluer les besoins avant d'augmenter les effectifs du Contrôle fédéral des finances, a fait valoir Jean-Pierre Grin (UDC) au nom de la commission. La droite a une dent contre la politique d'information de cette instance.

La gauche a mis quant à elle en garde: le Contrôle fédéral des finances devra abandonner certains dossiers. En vain. Le Conseil des Etats se prononcera demain. S'il maintient son opposition, le dossier finira en conférence de conciliation. Le National pourrait alors avoir le dernier mot. Si les

deux Chambres ne se mettent pas d'accord, la solution la moins onéreuse l'emporte.

Renoncements

Pour le reste, les députés ont renoncé à maintenir d'autres divergences. Ils n'ont plus voulu priver l'organe d'exécution du service civil de 1,6 million de francs et entraver sa transformation en office fédéral. Plus question non plus de forcer le Conseil fédéral à passer un accord de coopération en matière de migration avec l'Erythrée d'ici fin 2020, à réduire de 10% le nombre des commissions extraparlimentaires ou à revoir l'évaluation du personnel. Le budget proposé par le gouvernement misait sur des recettes de 73,556 milliards de francs et prévoyait des dépenses de 72,296 milliards. Soit un excédent de 1,260 milliard. La copie consentie à ce stade par le Conseil des Etats prévoit des rallonges pour

40,3 millions. Les dépenses atteindraient 72,336 milliards et l'excédent serait de 1,220 milliard. Selon les décisions du National, les dépenses supplémentaires atteindraient 38,3 millions, pour un total de 72,334 milliards et un excédent de 1,222 milliard. Lundi, la Chambre des cantons avait consenti plusieurs coupes. Le Conseil des Etats a retranché 19 millions dans les charges de biens et service. Les sénateurs ont aussi accepté de raboter 1,4 million dans les charges de fonctionnement de l'Office fédéral de la santé publique pour qu'il mette la pédale douce sur les recours aux consultants externes.

L'aide sociale pour le domaine de l'asile devra quant à elle se passer de 45 millions. Il ne s'agit pas d'une réelle coupe mais d'une adaptation au recul attendu des demandes d'asile. Le Conseil fédéral pourra demander une rallonge l'année prochaine. – (ats)

Bruxelles prête à prolonger l'équivalence boursière

MARCHÉS FINANCIERS. La Commission européenne a discuté hier de la possibilité de prolonger de six mois l'équivalence octroyée à la Bourse suisse. Elle donnerait ainsi du temps à la Suisse pour conclure un accord-cadre.

Le collège a parlé des derniers développements en lien avec la Suisse, a déclaré le porte-parole de la Commission européenne, Margaritis Schinas. «C'était juste une discussion», a-t-il indiqué. L'exécutif européen n'a pas encore pris de décision définitive.

Celle-ci pourrait être formalisée déjà cette semaine à Bruxelles. Une date possible est lundi prochain. «C'est un geste de bonne volonté de notre part», a souligné l'une source européenne informée à l'agence Reuters. – (ats)